

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PÉNALISÉE !

COMMUNIQUÉ
08/06/2021

Depuis 2006, les acteurs de l'Économie sociale et solidaire ont activement participé à créer une filière responsable du reconditionnement au bénéfice de l'inclusion numérique et de la création d'emplois... Différentes politiques ont été menées afin de soutenir le reconditionnement par les acteurs de l'économie sociale & solidaire (cf mission d'information du Sénat avec extraits ci dessous*). De nouveau, dans le projet de loi « visant à réduire l'impact environnementale du numérique en France », le Sénat puis les deux commissions de l'Assemblée Nationale (commissions économique & développement durable) ont souhaité encourager le reconditionnement des smartphones en optant pour l'exonération pour Copie Privée des produits reconditionnés. Or le gouvernement vient de déposer un amendement pour supprimer cette exonération et appliquer cette redevance qui n'a jamais été mis en œuvre sur les produits reconditionnés !



Notre demande : Nous souhaitons une exemption, a minima pour toute structure reconnue du champ de l'économie sociale et solidaire au sens de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Nous vous partageons l'impact qu'aurait l'adoption de l'amendement pour appliquer cette redevance :

1. Cette redevance va élargir le fossé existant dans l'accès au numérique pour les personnes en situation de précarité sociale et numérique.

Un smartphone coûte encore ¼ de RSA, et n'est donc pas accessible à tous. Alors que le numérique est devenu un bien de première nécessité, près de 8 millions de Français en sont privés faute de moyens pour s'équiper. La crise que nous traversons accentue la fracture sociale et continue de mettre en lumière la fracture numérique, les deux étant directement corrélées. **L'accès au numérique est un enjeu d'égalité des chances et des droits. Il est devenu indispensable pour accéder aux services de l'État, à la santé, à l'emploi, à l'éducation et à la culture...** Ne creusons pas davantage les inégalités, n'écartons pas les plus précaires du débat. Pour les petits portefeuilles, chaque euro compte. Les gammes de produits les moins chers vendus à ce jour ne seraient plus réemployés faute de viabilité économique, coupant ainsi les possibilités d'achat solidaire pour les plus démunis.

CONTACTS PRESSE :

Tiphaine Gremmel, Responsable communication : tgremmel@adb-emmaus.com - 07 87 60 36 31
Antoine Drouet, Directeur général : adrouet@adb-emmaus.com - 06 30 01 55 24

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PÉNALISÉE !

Notre témoignage : « Si on vient dans nos structures pour acheter des produits reconditionnés, c'est parce que nos bénéficiaires n'ont pas les moyens d'acheter d'autres matériels et que le numérique est devenu le moyen incontournable d'accès aux droits : services de la CAF, régler ses factures, ses impôts,... tout se dématérialise de nos jours. Dans son amendement, le gouvernement évoque Copie Privée comme étant « une compensation équitable calculée sur la base du préjudice causé aux auteurs des œuvres ».

Copie France évoque dans son communiqué de presse « une solution équilibrée et adaptée ». En quoi est-ce « équitable », « équilibré » ou « adapté » ?

[L'UFC Que Choisir vient de démontrer](#) que l'impact du barème de Copie Privée est situé entre + 9 à 10 % sur nos gammes de prix de smartphones (60 à 100 euros) contre seulement +1 à 2 % pour les smartphones haut de gamme (600 à 900 euros) que nous ne collectons pas. Belle équité !

Cela n'est pas envisageable d'impacter à nos clients cette hausse de 9 à 10 %. **Allons-nous résoudre les difficultés actuelles du secteur de la culture par des actions envers les plus précaires ?** L'usage de la technologie par les publics en difficulté s'illustre-t-il réellement et prioritairement par un besoin de copier des contenus d'auteurs ?

Sur son site internet, Copie France expose « 1,43 %, c'est la part de la rémunération pour copie privée sur le prix d'un Iphone 11 de 256 Go ». Combien de nos publics songent à investir dans un Iphone 11 ? Outre les smartphones, Copie France évoque dans son rapport d'activité le lancement d'une étude visant les matériels informatiques (ordinateurs,...) Là encore, depuis le début de la crise du Covid, des universités nous contactent pour équiper des étudiants, des services d'aide à l'enfance des Départements pour équiper des collégiens, des associations pour soutenir des personnes isolées en souffrance de contacts et d'accès aux droits,...

Enfin, citons les scénarios suivants : « je perds mon téléphone, on me le dérobe, je subis une obsolescence logicielle, etc... je vais être contraint d'en acquérir un autre et de payer de nouveau cette redevance alors que mon usage sera le même qu'auparavant... comme évoqué en séance sénatoriale, l'article 1245-4 du code civil évoque qu'un produit ne peut faire l'objet que d'une seule mise en circulation Cette rémunération peut-elle s'appliquer aux produits reconditionnés puisque la redevance ne doit être payée qu'une seule fois sur un même produit ?

2. Cette redevance met en péril notre modèle économique et les emplois associés

Nos structures accompagnent et embauchent des personnes en insertion ou en situation de handicap. Le modèle économique de ces structures est bien différent de celui des grandes enseignes, qui a été pris comme référence par Copie France. Celui-ci est basé sur le réemploi et la réparation des matériels dits « moyenne gamme ». Contrairement aux idées reçues, les modèles économiques de nos structures sont autonomes et

CONTACTS PRESSE :

Tiphaine Gremmel, Responsable communication : tgremmel@adb-emmaus.com - 07 87 60 36 31

Antoine Drouet, Directeur général : adrouet@adb-emmaus.com - 06 30 01 55 24



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PÉNALISÉE !

non dépendants de finances publiques. La charge administrative liée aux étapes de traçabilité supplémentaires et la réduction des marges sur les produits vendus viendraient détériorer la viabilité économique des activités des structures de l'ESS. Ces organisations regroupent plusieurs milliers de salariés en parcours d'insertion ou en situation de handicap. **10 000 téléphones usagés collectés permettent la création d'un emploi et il en est de même pour 1000 ordinateurs usagés collectés.** À titre d'exemple, rien qu'aux Ateliers du Bocage, plusieurs centaines de personnes ont pu bénéficier de contrats d'insertion grâce aux activités de reconditionnement numérique. Immédiatement, ce sont plus d'un millier d'emplois qui sont menacés au sein de l'Économie sociale et solidaire.

En outre, dans son amendement, le gouvernement cible bien les acteurs économiques du reconditionnement qui créent de l'emploi, ceux « qui testent les produits, répondent aux exigences légales [...] ». Cela va accentuer les modèles de vente d'occasions très présents entre particuliers, sans aucune garantie dans la qualité du fonctionnement et surtout sans aucune création d'emplois...

3. Cette redevance aura de lourdes conséquences environnementales

75 % de l'impact environnemental du numérique vient de la phase de production des équipements. (source : ADEME) Dès lors, l'enjeu écologique est d'augmenter les taux de réemploi et de donner plusieurs secondes vies aux équipements numériques. Pourtant, la redevance s'ajoutant aux coûts de traitements actuels, il ne sera plus viable économiquement de donner une seconde vie aux produits vendus les moins chers à ce jour. Cela viendra donc directement à l'encontre de tous les objectifs de la loi AGECE (Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire) qui vise « une écologie du concret préservant les ressources, la santé et le pouvoir d'achat, tout en permettant un développement économique et industriel sur les territoires ». Sans modèle économique pour les « moyenne gamme », c'est toute la dynamique initiée par les pouvoirs publics incitant à la collecte citoyenne qui est menacée, alors même que la « préparation à la réutilisation » constitue un moyen de prévention des déchets.

Nous le rappelons avant la séance à l'Assemblée nationale du 10 juin 2021 : nous souhaitons une exemption, a minima pour toute structure reconnue du champ de l'Économie sociale et solidaire au sens de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

CONTACTS PRESSE :

Tiphaine Gremmel, Responsable communication : tgremmel@adb-emmaus.com - 07 87 60 36 31

Antoine Drouet, Directeur général : adrouet@adb-emmaus.com - 06 30 01 55 24

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

08/06/2021



À propos des Ateliers du Bocage : Employer - Réemployer

Coopérative d'insertion et entreprise adaptée, membre du mouvement Emmaüs, Son expertise en matière de tri et de réemploi sur des activités environnementales est reconnue depuis plus de 25 ans. Elle rassemble 155 salariés et est localisée dans les Deux-Sèvres, Les Ateliers du Bocage portent des valeurs éthiques fortes : le partage, la solidarité et le juste partage de toutes les richesses, le développement d'un projet social grâce à des leviers économiques, un engagement fort pour l'Environnement. <https://ateliers-du-bocage.fr>

À propos d'Emmaüs Connect : Faire du numérique un levier d'insertion

Emmaüs Connect se donne pour mission de faire du numérique un levier d'insertion. Pour y arriver, elle propose un programme de terrain pour aider les publics fragiles à acquérir un bagage numérique minimum et construit aussi des outils permettant aux acteurs publics, privés et associatifs d'agir. Par exemple, elle développe une plateforme numérique dédiée à l'insertion professionnelle des jeunes, elle propose également de former les travailleurs sociaux aux outils numériques ou d'accompagner les collectivités dans la conception de leur politique d'inclusion numérique. Enfin, elle sensibilise et interpelle en créant des événements, en publiant des études et par le biais de ses Cahiers Connexions Solidaires. Ce média web, issu d'une veille internationale, et co-construit avec des experts des sphères numérique et sociale propose des interviews, présentation de projets, infographies... pour donner des clés pour agir aux décideurs de l'action sociale et du numérique, pour lutter contre l'exclusion 2.0. <https://emmaus-connect.org/>

CONTACTS PRESSE :

Tiphaine Gremmel, Responsable communication : tgremmel@adb-emmaus.com - 07 87 60 36 31

Antoine Drouet, Directeur général : adrouet@adb-emmaus.com - 06 30 01 55 24